



LIVRET D'ACCUEIL EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

EHPAD

Mir rede Elsassich



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

SOMMAIRE :

	Bienvenue	Page 3
	Présentation générale	Page 4
I.	Fonctionnement administratif	Page 4
	L'accueil et votre admission	Page 4
	Notre charte	Page 6
II	Information sur vos droits	Page 7
	La possibilité de désigner une personne de confiance	Page 7
	La possibilité de rédiger des directives anticipées	Page 7
	Pratique religieuse ou philosophique	Page 7
	Informatique et accès au dossier médical	Page 7
	Plaintes et réclamations	Page 8
	La durée de conservation des dossiers médicaux	Page 8
	Les résultats des procédures d'évaluation de la qualité d'accompagnement	Page 8
III	Frais de séjour	Page 8
IV	Les prestations	Page 9
	Le personnel	Page 9
	<i>La direction et l'encadrement</i>	Page 10
	<i>Les médecins</i>	Page 10
	<i>La pharmacie</i>	Page 10
	<i>La psychologue</i>	Page 10
	<i>L'équipe paramédicale</i>	Page 11
	<i>L'équipe d'animation</i>	Page 11
	<i>Les services généraux</i>	Page 11
	<i>L'assistante sociale</i>	Page 11
	<i>Les intervenants extérieurs</i>	Page 12
V.	Votre séjour	Page 12
	Votre chambre	Page 12
	Téléphone	Page 12
	Téléviseur et autres appareils électriques	Page 12
	Repas	Page 13
	<i>Horaires</i>	Page 13
	<i>Menus</i>	Page 13
	Visites	Page 13
	Animation	Page 14
	Courrier	Page 14
	Votre linge	Page 14
	Le coiffeur	Page 14
VI.	En cas d'hospitalisation	Page 15
VII.	Recommandations et informations	Page 15
	Dépôt de valeurs	Page 15
	Hygiène	Page 16
	Sécurité incendie	Page 16
	Tabac	Page 16
VIII.	Annexes	Page 16

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Bienvenue,

L'EHPAD de l'Hôpital Saint-Jacques de Rosheim vous souhaite la bienvenue.

Ce livret a été préparé afin que vous puissiez mieux connaître l'établissement et son fonctionnement.

Vous y trouverez des informations pratiques sur les formalités administratives à accomplir ainsi que les renseignements destinés à vous aider à organiser votre séjour dans les meilleures conditions.

L'ensemble du personnel est à votre disposition pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

Vos remarques et suggestions nous seront précieuses pour améliorer encore nos conditions d'accueil.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.



La Directrice,

Séverine FONGOND



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

PRESENTATION GENERALE

PRESENTATION GENERALE

L'Hôpital Saint-Jacques de Rosheim regroupe deux services distincts pour une capacité totale de 110 lits.



Un service sanitaire : Soins de Suite et de Réadaptation (S.S.R.) : 20 lits

Un service médico-social : Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) : 90 lits. L'EHPAD propose une prise en charge globale des personnes âgées n'ayant plus partiellement ou totalement leur autonomie de vie en leur offrant une surveillance médicale et paramédicale constante ainsi des prestations hôtelières et d'animation.

Texte de référence : Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.



L'EHPAD est composé des unités suivantes :

- L'unité les Tournesols au niveau 1 : comprend 19 résidents
- L'unité Les Eucalyptus au niveau 3 : comprend 21 résidents
- L'unité Les Lys au niveau 4 : comprend 9 résidents
- L'unité Les Magnolias (niveau 2) et Bleuets (niveau 3) : comprend 41 résidents

I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

L'établissement est un établissement public de santé à caractère sanitaire et social possédant l'autonomie juridique et financière.

Un Conseil de Surveillance de 9 membres, présidé par Monsieur le Maire de la ville de Rosheim (**Michel HERR**), conforte la stratégie générale de l'établissement.

Cette dernière est conduite par une Directrice (**Séverine FONGOND**).

En outre existe, au niveau de l'EHPAD, un **Conseil de la vie sociale** où siègent, notamment, des résidents et des représentants des familles se réunit régulièrement pour donner un avis et faire éventuellement des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

La composition du conseil de la vie sociale est jointe en annexe. Vous pouvez joindre son président Mr Thierry Schneider (représentant des familles) au 06.74.80.94.26.

L'ACCUEIL ET VOTRE ADMISSION



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

L'Accueil situé au rez-de-chaussée est ouvert :

- Du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00

Tel: 03 88 50 40 50

E-mail: secretariat@hopital-rosheim.fr

Site Internet : www.hopital-rosheim.fr

Votre admission en EHPAD a été prononcée par la Directrice, après que vous ayez rempli au préalable un dossier d'inscription et après avis de la commission d'admission de l'établissement et notamment du médecin coordonnateur de l'EHPAD.

A votre arrivée, vous serez accueillis par le personnel administratif. Votre référente en la matière est Mme Patricia Girolt. Elle vous conseillera pour réaliser les formalités administratives qui sont indispensables à votre admission.

Ce livret d'accueil est complété des documents suivant qui vous ont été remis :

- Un contrat de séjour que vous avez signé après l'avoir lu attentivement
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le résumé de la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance
- Une fiche de tarifs
- La composition du conseil de la vie sociale
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement

Pour faciliter vos démarches d'admission, une assistante sociale, Mme Christelle Aubele, est présente le lundi et le mardi au sein de l'établissement. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'accueil.

Afin de vous aider à prendre en charge financièrement les frais d'hébergement, vous pouvez solliciter le bénéfice de l'allocation logement. A noter que l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) est versée directement à l'établissement.

Si par ailleurs vos revenus sont insuffisants pour couvrir vos frais d'hébergement, une demande d'Aide Sociale peut être formulée auprès du Conseil Départemental.



NOTRE CHARTE

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Paris

Des professionnels qui s'engagent :

professionnelles retenues et les acteurs de l'hôpital l'accompagnement des familles et donnent du

NOS VALEURS PROFESSIONNELLES

Respect de la dignité de l'être humain et de sa qualité de vie

Solidarité et respect entre les professionnels

Motivation, implication, responsabilité

Respect des règles institutionnelles

Bienveillance

NOS ENGAGEMENTS

Travailler avec et pour la personne accueillie :

Connaître et appliquer la Charte des droits et libertés de la personne accueillie
 Inciter chaque personne accueillie à utiliser et développer ses ressources
 Préserver les liens familiaux
 Développer l'animation au quotidien
 Optimiser la prestation hôtelière et l'accueil
 Développer le projet de soins et de vie individualisé
 Etre à l'écoute, empathique, communicant
 Donner une information accessible et loyale et faire participer au choix du traitement
 Etre « bien traitant » : connaître et respecter les habitudes de vie

Travailler

en équipe :

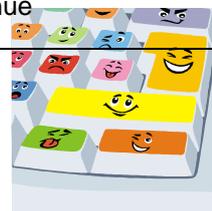
Développer le travail en équipe
 Connaître et reconnaître le travail de chaque professionnel
 Développer la communication et le savoir-être relationnel : accroître les capacités relationnelles et les techniques de communication
 Analyser ses pratiques professionnelles

Se respecter et respecter les autres
 Connaître et respecter les règles professionnelles
 Respecter le secret et la discrétion professionnelle
 Respecter les horaires de travail
 Connaître et respecter le règlement intérieur
 Connaître et respecter l'organisation interne

Construire l'avenir de l'institution :

Participer aux projets institutionnels
 Développer ses compétences en permanence
 Développer la polyvalence
 Poursuivre l'amélioration de la Qualité, de façon continue

II. INFORMATION SUR VOS DROITS



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

LA POSSIBILITE DE DESIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre hébergement, vous pouvez désigner une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne que l'établissement considérera comme votre "personne de confiance", pourra assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler vos souhaits.

La personne de confiance sera consultée si votre état de santé ne vous permet pas de faire connaître votre avis ou les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins.

LA POSSIBILITE DE REDIGER DES DIRECTIVES ANTICIPEES

Conformément à la loi du 22 avril 2005, vous avez la possibilité de déposer un écrit concernant vos souhaits de prise en charge et d'accompagnement de fin de vie. Ce document est écrit, daté et signé par son auteur, et dûment identifié par l'indication de ses noms, prénoms, date et lieu de naissance.

Si vous avez déjà rédigé ces directives, vous pouvez nous en faire part.

Ces directives anticipées sont valables pour une durée de trois ans et révocables à tout moment.

PRATIQUE RELIGIEUSE OU PHILOSOPHIQUE

Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique, y compris la visite de représentants des différentes confessions, sont facilitées aux personnes qui en font la demande. L'ensemble du personnel est tenu de respecter vos opinions et vos croyances.

Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

Un lieu de culte est également à la disposition des résidents.

La liste des représentants du culte est jointe en annexe.



INFORMATIQUE ET ACCES AU DOSSIER MEDICAL

Le dossier résident est informatisé et à ce titre, l'établissement respecte la réglementation en la matière conformément à la loi du 6 janvier 1978. Les déclarations CNIL ont été réalisées.

Par ailleurs, conformément à la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès à votre dossier médical en prenant contact à l'accueil pour les modalités précises. Les ayants droits peuvent accéder à ce dossier après le décès, sauf opposition préalable de votre part.

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Vous pouvez demander la communication en copie de votre dossier médical ou de certaines pièces qui y sont conservées à l'accueil de l'établissement. Si vous le souhaitez, la présence d'un médecin peut vous être proposée pour prendre connaissance des documents.

Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone.

PLAINTES ET RECLAMATIONS

Si vous désirez formuler une plainte ou une réclamation, dont le CVS aura connaissance, veuillez adresser le courrier à l'attention de Mme la Directrice de l'hôpital.



LA DUREE DE CONSERVATION DES DOSSIERS MEDICAUX

Les délais légaux de conservation des dossiers médicaux et des archives médicales ont été fixés par arrêté interministériel du 11 mars 1968.

LES RESULTATS DES PROCEDURES D'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité, l'établissement diligente régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des résidents et de leurs proches.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement réalise également régulièrement une auto évaluation interne de ses pratiques et a bénéficié d'une évaluation externe par la visite en février 2014 d'un organisme habilité par l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux).

III. FRAIS DE SEJOUR

Les frais de séjour sont à la charge des résidents et correspondent aux tarifs journaliers (Hébergement et Dépendance) fixés par Arrêté du Président du conseil départemental du Bas-Rhin.

Les frais liés aux soins sont pris en charge directement par la Sécurité Sociale par versement d'une dotation à l'établissement.

Le tarif afférent à l'Hébergement recouvre l'ensemble des prestations qui ne sont pas liées à la dépendance des personnes accueillies. Il comprend :



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

- Les frais d'administration générale,
- Les frais de prestations hôtelières :
 - o restauration,
 - o entretien (locaux et linge personnel)
 - o animation

Le tarif afférent à la Dépendance recouvre l'ensemble des prestations nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, qui ne sont pas liées aux soins. Il comprend :

- l'aide aux actes de la vie quotidienne
- les prestations hôtelières
- les fournitures diverses concourant directement à la prise en charge de la dépendance.

Le tarif afférent aux Soins (pris en charge par la Sécurité Sociale et versé directement à l'Etablissement) recouvre :

- les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections chroniques et invalidantes des personnes résidant dans l'établissement,
- les prestations paramédicales correspondant aux soins liées à l'état de dépendance des personnes accueillies.

IV. LES PRESTATIONS

LE PERSONNEL

L'ensemble du personnel est à votre disposition. Le personnel est rigoureusement tenu au secret professionnel et à l'obligation de réserve y compris en dehors du service.

Vous pourrez l'identifier grâce au nom sur leur tenue et à la couleur de leur tenue :

- tenue bleue pour les infirmières
- tenue verte pour les aides soignantes
- tenue jaune pour les agents hôteliers



Le meilleur moyen de témoigner votre satisfaction à l'égard du personnel est de répondre à l'enquête annuelle de satisfaction. Il est interdit au personnel d'accepter des pourboires.

Par ailleurs, vous pouvez également faire un don à l'association « les amis de St Jacques » qui œuvre pour le bien-être des résidents au travers de diverses animations.



LA DIRECTION ET L'ENCADREMENT

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

La Directrice, la Cadre de Santé, l'infirmière coordonnatrice, le Gouvernant et le Médecin Coordonnateur de l'EHPAD peuvent vous recevoir ainsi que votre famille. Veuillez vous adresser à l'accueil pour prendre rendez-vous.

LES MEDECINS

Les médecins libéraux interviennent dans l'établissement. Ils sont chargés, en lien avec les équipes salariés de l'établissement, de mettre en place et de suivre le projet de soins en corrélation avec le projet de vie dans le cadre d'une prise en charge globale.

Vu le Décret n°2010-1731 du 30 décembre 2010 relatif à l'intervention des professionnels de santé exerçant à titre libéral dans les EHPAD, tous les professionnels de santé libéraux (médecins, kinésithérapeutes...) ont l'obligation de signer un contrat (modèle officiel national) avec la structure lorsqu'ils souhaitent intervenir.

Ce contrat a pour but d'assurer l'organisation, l'information, la coordination et l'évaluation des soins dans l'EHPAD avec les professionnels libéraux.

La liste des médecins ayant signé ce contrat est disponible à l'accueil de l'hôpital : tout nouveau médecin doit impérativement signer ce contrat pour pouvoir intervenir (hors situations d'urgence). A défaut vous devrez désigner un médecin de cette liste.

Le médecin coordonnateur assure le lien entre les équipes médicales, paramédicales, vous et votre famille.

LA PHARMACIE

L'Hôpital Saint-Jacques disposant d'une Pharmacie à usage interne (Groupement de coopération sanitaire avec le Centre Hospitalier d'Obernai, de Molsheim et l'EHPAD de Barr), les médicaments (sauf exceptions) vous sont fournis par l'Hôpital Saint Jacques et pris en charge financièrement par la dotation soins de l'établissement.

LA PSYCHOLOGUE

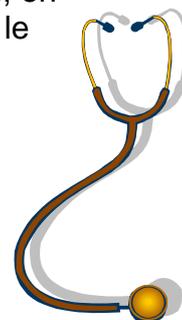
Elle participe à l'évaluation gérontologique et au soutien ; elle anime à cet effet des ateliers (réminiscence, ...).

Elle est à votre disposition tous les jours de la semaine hormis le mercredi.

Vous pouvez la rencontrer et prendre rendez-vous à l'accueil.

L'EQUIPE PARAMEDICALE

- Service infirmier : la cadre de santé et l'infirmière coordinatrice coordonnent les unités de soins.
- Le personnel infirmier présent 24h/24 dans l'établissement assure les soins techniques, la distribution et la prise effective des médicaments, le suivi de la douleur.



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

- Service aide soignant : le personnel aide soignant en collaboration avec les infirmières apporte une aide partielle ou complète pour les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, prise de repas).

L'EQUIPE D'ANIMATION

Une coordinatrice en animation et une animatrice à mi-temps sont présentes au sein de l'établissement pour proposer un programme d'animation adapté aux personnes accueillies.

Elles sont aidées par une équipe de bénévoles, des intervenants extérieurs mais aussi par les membres de l'association des Amis de Saint Jacques. Si vos proches le souhaitent, ils peuvent s'engager comme bénévoles pour accompagner l'équipe d'animation.

LES SERVICES GENERAUX

- Service lingerie : les lingères traitent le linge sale et distribuent le linge propre
- Service hôtelier : les agents hôteliers assurent l'entretien des parties communes et des chambres (sol, sanitaire, ...) selon les procédures établies en lien avec l'équipe opérationnelle d'hygiène et le comité de lutte contre les infections nosocomiales. Les agents hôteliers assurent également le service du repas.
- Service cuisine : les cuisiniers préparent les repas. Les menus sont réalisés avec une diététicienne. Une commission restauration se réunit toutes les 6 semaines afin d'être à votre écoute et mieux adapter les repas à vos goûts et besoins.
- Service entretien technique : les personnels techniques assurent les petites réparations ainsi que l'entretien et la maintenance et la sécurité du bâtiment.
- Le personnel administratif : la directrice est secondée dans la gestion de l'établissement par une responsable des finances et système d'information, une responsable des ressources humaines, un responsable qualité et gestionnaire des risques, une chargée des admissions et formation, une chargée du mandatement, un agent d'accueil.



L'ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre disposition sur rendez-vous le lundi et le mardi. Veuillez-vous renseigner à l'accueil.

LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Des masseurs kinésithérapeutes et orthophonistes libéraux interviennent dans l'établissement sur prescription médicale.

Ces séances, sur prescriptions médicales, sont incluses dans le forfait Soins.



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Un pédicure podologue peut venir vous faire un soin, à votre demande et à vos frais, ou sur prescription médicale dans certains cas. S'adresser à l'Infirmière.

V. VOTRE SEJOUR

VOTRE CHAMBRE

L'établissement dispose de chambres individuelles, ou à deux lits.

Lors de votre admission, une fiche d'état des lieux sera établie. Dans la limite d'un espace de circulation suffisant, vous pouvez personnaliser votre chambre avec :

- du mobilier vous appartenant: commode, fauteuil, table...
- des photos, cadres, petits bibelots...
- téléviseur personnel

Un système d'appel malade vous permet de joindre rapidement le personnel.



TELEPHONE

Chaque chambre peut être équipée d'un téléphone. Vous devez, dans ce cas souscrire un abonnement individuel auprès de l'opérateur de votre choix.

Vous pouvez téléphoner directement à l'extérieur en composant le numéro de votre correspondant. Vous serez directement facturés par votre opérateur. Le transfert et l'ouverture de ligne sont à la charge du résident.

TELEVISEUR ET AUTRES APPAREILS ELECTRIQUES

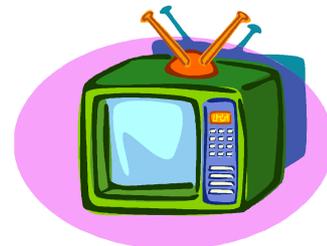
Il vous est possible d'apporter votre téléviseur personnel.

Utilisez-le avec discrétion pour ne pas déranger vos voisins.

Des téléviseurs communs se trouvent par ailleurs à la salle à manger et dans les salons de chaque niveau.

Afin de garantir la sécurité de tous, il est vous est demandé d'utiliser des multiprises conformes aux normes en vigueur.

Par ailleurs, l'utilisation de tout appareil électrique doit être autorisé au préalable par la direction.



REPAS



HORAIRES

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre si votre état de santé le justifie, aux heures suivantes :

- petit déjeuner :	Entre 7 H 45 et 8 H 45 selon les unités
- déjeuner :	A 12h
- dîner :	A 18h

Toute absence à l'un des repas doit être signalée la veille à un agent avant 10h.

L'invitation à déjeuner ou à dîner de parents ou d'amis doit être signalée au plus tard 24 heures à l'avance au service, qui en informera la cuisine. Le prix du repas est fixé par la Directrice. Le règlement se fait auprès de l'accueil après réception d'une facture ou au préalable par l'achat de tickets repas toujours à l'accueil.

MENUS

Les menus sont établis de manière à être équilibrés, sur la base d'un plan alimentaire.

Pour évaluer la qualité des repas servis, une commission restauration se réunit environ toutes les six semaines. Les résidents qui souhaitent y participer peuvent s'adresser à Mr Weber, gouvernant.

De manière à adapter les repas aux souhaits des résidents, des fiches de satisfaction des repas sont disponibles dans chaque unité et les résidents et les visiteurs sont invités à les compléter.

VISITES

Les visites sont les bienvenues à tout moment, de préférence de 11h30 à 20h30.

Il est demandé aux visiteurs :

- d'éviter au maximum les visites en cas de maladie contagieuse,
- d'éviter les visites au moment des soins (le matin notamment),
- de ne pas fumer dans les chambres,
- d'adopter, d'une manière générale, un comportement compatible avec la vie en collectivité.

Par ailleurs, un lit d'accompagnement peut être proposé aux familles.

ANIMATION

L'animation est assurée par une équipe d'animatrices qui vous propose différentes activités comme la gymnastique, cuisine, couture, peinture, projection ou encore chant. Le programme de ces activités est affiché dans les différentes unités.

Certaines activités sont proposées par des intervenants extérieurs et des bénévoles.



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

L'association « les Amis de Saint-Jacques », présidée par Mme Not, participe également à diverses animations.

Dans le cadre des activités d'animation, des photographies ou vidéos pourront être réalisées et diffusées. Une autorisation de droit à l'image vous sera demandée en annexe du contrat de séjour.

COURRIER

Chaque jour, sauf le week-end et les jours fériés, votre courrier est distribué dans votre chambre.

Pour l'expédition du courrier, vous pouvez le déposer à l'accueil.

Horaires de levée du courrier : du lundi au vendredi à 10H00

VOTRE LINGE



Les draps sont fournis par l'établissement.

Le linge personnel est fourni par le résident. A cet effet, lors de l'admission un trousseau sera demandé par l'établissement. Nous vous remercions de toujours disposer du minimum indiqué sur ce trousseau.

Le linge personnel devra être identifié (étiquette cousue uniquement) et renouvelé aussi souvent que nécessaire. Une prestation payante « étiquetage » peut vous être fournie par l'établissement (voir modalités dans le contrat de séjour).

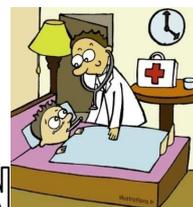
Le linge est entretenu par l'établissement.

Le lavage du linge dans les chambres est strictement interdit pour des raisons d'hygiène.



LE COIFFEUR

A votre demande, un coiffeur peut venir, à vos frais, vous coiffer dans l'établissement au salon de coiffure situé au 1^{er} étage de l'Unité IV. S'adresser à un agent du service.



VI. EN CAS D'HOSPITALISATION

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez être amené à être hospitalisé.

L'Hospitalisation se fait : soit en service de Soins de Suite, au sein même de l'établissement, soit à l'extérieur dans un autre établissement.

Dans ce cas, votre chambre peut continuer à vous être attribuée, moyennant l'acquittement d'un tarif de réservation de chambre.

Vous serez ainsi assuré(e) de retrouver votre chambre à l'issue de votre hospitalisation.

VII. RECOMMANDATIONS ET INFORMATIONS

DEPOT DE VALEURS



En application des dispositions de la loi du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993, vous êtes invité(e) à déposer les biens et objets de valeur dont vous êtes porteur afin d'en assurer la sécurité.

Un coffre fort personnel sécurisé est mis à votre disposition dans votre chambre. Néanmoins, il convient de déposer les sommes d'argent, les titres ou valeurs mobilières et les objets de valeurs auprès de la Trésorerie de Rosheim, par l'intermédiaire du régisseur de recettes (Accueil de l'établissement).

Formalités :

- Les objets, titres, espèces ou valeurs sont remis à l'agent mandataire de l'établissement et font l'objet d'un reçu de dépôt contradictoire en double exemplaire signé des deux parties. Un exemplaire est remis au déposant, l'autre conservé au dossier administratif individuel.
- Pour les personnes se trouvant dans l'impossibilité de manifester leur volonté, tous les objets en leur possession sont automatiquement mis en dépôt. L'inventaire contradictoire est établi et signé par la personne accompagnante ou à défaut par un second agent de l'établissement.
- En cas de décès de la personne, tous les objets en sa possession font l'objet d'un dépôt automatique. La famille ou le représentant légal en sont avisés.

Retrait :

- Les objets déposés sont remis au déposant qui en contrepartie signe une décharge.
- Le déposant, sa famille ou son représentant légal sont avisés de cette remise.
- Les objets déposés non réclamés dans le délai d'un an à la suite d'une sortie ou d'un décès sont remis à la Caisse des Dépôts et Consignation ou au Service des Domaines selon leur nature.

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD de l'hôpital Saint-Jacques de Rosheim

En tout état de cause, l'Hôpital ne peut être tenu responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets ou des valeurs non déposés.

HYGIENE

L'hygiène concerne toutes les personnes présentes dans l'établissement. Le lavage des mains revêt une importance particulière : les lavabos sont équipés de savon liquide et d'essuie-mains jetables. Des solutions hydro-alcooliques pour l'hygiène des mains par friction sont également à votre disposition : le personnel se tient à votre disposition pour vous expliquer son mode d'utilisation.

Les équipes soignantes vous informeront, si nécessaire, par voie orale et par affichage, des mesures spécifiques de prévention et des précautions d'hygiène à prendre, particulièrement en cas d'épidémie.

SECURITE INCENDIE

Lors de votre admission, nous vous indiquerons les endroits où se trouvent les extincteurs, les boutons d'alarme, les sorties et escaliers de secours. Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes : prévenez immédiatement le personnel, restez dans votre chambre, fermez soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé par les fumées et certaines émanations toxiques. Chaque chambre dispose d'un système de détection incendie.



TABAC



Vous êtes dans un lieu public et conformément à la loi, nous vous rappelons l'interdiction de fumer dans l'enceinte des bâtiments.

VIII ANNEXES

Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée Dépendante*
Charte de Bientraitance de l'hôpital St Jacques
Accès au Dossier Médical
Politique qualité, sécurité des soins et gestion des risques 2014 – 2018
Organigrammes de l'établissement
Composition nominative du Conseil de la Vie Sociale

*Le document intégral en plusieurs langues et en Braille est accessible sur le site INTERNET : www.sante.gouv.fr .